



Tréhillac

Pontchâteau

Sainte-Reine-de-Bretagne

Liste des emplacements réservés		
N°	Affectation	Bénéficiaire
1	Réalisation d'un carrefour	2775 m ² Commune
2	Elargissement du chemin de Guerchet	940 m ² Commune
3	Reprise de voirie du carrefour	1423 m ² Commune
5	Elargissement du chemin de la RD 402	4538 m ² Commune
6	Création d'une voie	820 m ² Commune
9	Création d'un site de traitement des eaux usées (Perno)	5414 m ² Commune
10	Création d'un site de traitement des eaux usées (Bergon)	10259 m ² Commune
11	Création d'un site de traitement des eaux usées et d'un poste de refolement (Angle Bertho)	1612 m ² Commune
12	Création d'un site de traitement des eaux usées (Coulément)	5183 m ² Commune
13	Mise en valeur accès du dolmen de la Roche aux loups	7469 m ² Commune
14	Création d'un chemin piéton-cycliste au hameau des peupliers	540 m ² Commune
16	Création d'un site de traitement des eaux usées (Biou)	499 m ² Commune
20	Création d'une voie	1108 m ² Commune
21	Création d'un site de traitement des eaux usées (Tournoly)	325 m ² Commune
22	Bassin de rétention des eaux pluviales	9265 m ² Commune
23	Cheminement doux entre le collège et le parking des Ruais	746 m ² Commune

ZONAGE

- Zone urbaine**
- Ua : Centre-bourg traditionnel et dense
 - Ub : Zone urbaine en continuité du bourg
 - Uc : Hameau ou ensemble aggloméré en dehors du bourg
 - Uca : Hameau ou ensemble aggloméré limité aux annexes et dispositif d'assainissement individuel
 - Uea : Zone urbaine dédiée aux activités économiques et industrielles
 - Ueb : Zone d'activités strictement économiques
 - UL : Zone d'équipements scolaires, de loisirs, sportifs et tourisme
- Zone à urbaniser**
- 1AUe : Zone ouverte à l'urbanisation destinée aux activités professionnelles, économiques et industrielles
 - 1AUh : Zone ouverte à l'urbanisation destinée à l'habitat
 - ZAU : Zone à urbaniser nécessitant une évolution du document d'urbanisme pour être constructible
 - ZAUe : Zone ZAU réservée aux activités économiques
 - ZAUh : Zone ZAU réservée à l'habitat
 - ZAUL : Zone ZAU réservée aux équipements publics
 - ZAUlb : Zone ZAU réservée aux activités de loisirs et de tourisme
- Zone naturelle**
- N : Zone naturelle
 - Nf : Zone naturelle forestière
 - Nh2 : Secteur d'habitat en zone naturelle
 - Nhp : Secteur bâti d'intérêt patrimonial en zone naturelle
 - NL : Zone naturelle de loisirs
 - Np : Périmètre de protection renforcée réservé à la captation d'eau potable
- Zone agricole**
- Aa : Zone d'activité agricole
 - Ab : Zone agricole avec interdiction de nouvelle construction
 - Ac : Exploitation de carrières
 - Ah1 : Espace rural à vocation d'habitat
 - Ah2 : Espace rural à vocation d'habitat, limité aux extensions, annexes ou changement de destination
 - Aha : Espace rural limité aux annexes et dispositif d'assainissement individuel

PRESCRIPTIONS

- Eléments de paysage, à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- - - Haies ou talus à préserver (intérêt écologique)
- - - Liaison douce à conserver
- ▲ Arbre remarquable (intérêt paysager)
- ★ Bâti à préserver
- Calvaire à préserver
- Puits à préserver

A TITRE INDICATIF

- ◆ Droit de préemption urbain
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- ▨ Site archéologique

Département de la Loire-Atlantique

Commune de Missillac

COMMUNE DE MISSILLAC

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique
Pièce 6.1 - Nord de la commune

Plan du territoire
Echelle 1/6 000 e

PROCEDURE	PRESCRIT	APPROUVE
Elaboration du PLU	26.03.2010	27.09.2013
Modification simplifiée n°1		22.05.2014
Modification n°2 du PLU	28.03.2017	06.12.2027
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU	12.11.2018	17.06.2019
Modification simplifiée n°3	29.08.2022	06.02.2023

PRIGENT & ASSOCIES
Atelier d'urbanisme
104 rue Eugène Flatau 35 000 RENNES
Tel : 02 99 78 28 19
Fax : 02 99 78 37 17

Juillet 2023

